

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PLAISIR

Par arrêté en date 24 juillet 2024, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Plaisir pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 9 septembre 2024 à 13h30 au vendredi 11 octobre 2024 à 17h00.

Monsieur Richard LE COMPAGNON, DGST de la CA. Paris Saclay en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur pour cette enquête publique et Monsieur Laurent CADET, Docteur en génie civil – Expert en bâtiment et construction, en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant, par décision n° E24000007/78, en date du 26 février 2024, de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier du projet de révision du PLU de la commune de Plaisir, et toutes pièces qui les accompagnent, sont déposés en version papier et mis à la disposition du public en mairie de Plaisir, 2 rue de la République – 78370 Plaisir, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique en version numérique est également consultable aux mêmes dates sur un support informatique situé en mairie de Plaisir et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique intègre, notamment, l'évaluation environnementale du projet de révision du PLU, l'avis de l'autorité environnementale et le bilan de la concertation mise en œuvre dans le cadre de la procédure de révision.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes.

Un registre « papier » à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire-enquêteur est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de Plaisir et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

En outre, **un registre dématérialisé** est également mis à la disposition du public du lundi 9 septembre 2024 à 13h30 au vendredi 11 octobre 2024 à 17h00. Ainsi, le public peut déposer ses observations et propositions sur ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-plaisir>

Le dossier d'enquête publique en version numérique est aussi disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Des observations écrites peuvent être adressées à Monsieur le Commissaire-enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines – Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff – BP 10118- 78192 Trappes Cedex, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le public pourra également formuler ses observations par courriel à l'adresse numérique suivante : plu-plaisir@mail.registre-numerique.fr

Les observations adressées par voie postale à Monsieur le Commissaire-enquêteur seront intégrées dans le registre papier en Mairie de Plaisir et à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les contributions adressées par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé.

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra **en Mairie de Plaisir** :

- Lundi 16 septembre de 16h00 à 19h30 ;
- Mercredi 25 septembre de 09h00 à 12h00 ;
- Samedi 5 octobre de 09h00 à 12h00 ;
- Vendredi 11 octobre de 13h30 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de Plaisir et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Au terme de l'enquête, le projet de révision du PLU de la commune de Plaisir sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en décidant éventuellement d'y apporter les révisions qu'il estimera nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des avis, observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire-enquêteur.

Toute personne pourra obtenir communication de ces pièces à ses frais et sur sa demande, au Président de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes.

Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - 1, rue Eugène Hénaff - 78190 TRAPPES, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative au projet de révision du PLU de la commune de Plaisir, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de M. Alexis LARGILLET (tél : 01.39.44.79.33 – alexis.largillet@sqy.fr) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff – ZA du Buisson de la Couldre - 78190 Trappes (tél accueil : 01.39.44.80.80 - Fax : 01.30.57.12.64).